



Communiqué de presse

Paris, le 29 mars 2018

Plan d'action en faveur des territoires culturels prioritaires

La ministre de la Culture a présenté ce jour, à la Grande Halle de la Villette, le plan « Culture près de chez vous » ; une politique volontariste d'irrigation des territoires, fondée sur l'itinérance, résultat de son engagement aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés : structures culturelles, artistes, associations, collectivités...

La lecture culturelle du territoire montre le remarquable effort de la politique d'investissement menée depuis 1959, date de la création du ministère de la Culture. L'effort porté sur ce maillage territorial a permis le développement d'un très grand nombre de structures culturelles portées par l'Etat, par les collectivités et par la société civile, et ce, dans tous les secteurs et disciplines artistiques.

Depuis septembre 2017, le ministère de la Culture a établi une cartographie des équipements culturels publics du territoire par bassin de vie. Ces cartes montrent des disparités territoriales importantes en termes d'équipements culturels publics. Une forte concentration des moyens budgétaires du ministère de la Culture se situe à Paris et en Ile-de-France où sont dépensés 139 euros par habitant et par an contre 15 euros par habitant et par an hors Ile-de-France.

Les cartes permettent d'établir l'existence de zones blanches du service public culturel. Il s'agit de bassins de vie dans lesquels il y a moins d'un équipement culturel public pour 10 000 habitants. Le Ministère en fera des « territoires culturels prioritaires », vers lesquels seront déployés de nouveaux moyens au service d'une politique publique de circulation des artistes et des œuvres. Au nombre de quatre-vingt-six, la moitié de ces « territoires culturels prioritaires » sont concentrés dans huit départements : l'Eure, le Loiret, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Moselle, les Vosges et la Réunion.

Pour veiller à une meilleure irrigation culturelle et artistique des territoires et repenser l'aménagement culturel du territoire, la ministre de la Culture a proposé un plan fondé sur l'itinérance. Le plan « Culture près de chez vous » s'appuie sur trois piliers : artistes

et culture sur les routes de France, mobilité des œuvres, déploiement à travers toute la France des « Micro-Folies », musées numériques de proximité.

Ce plan mobilisera des moyens nouveaux de la part du ministère de la Culture soit 6,5 millions de crédits déconcentrés supplémentaires dès 2018 avec un accroissement tous les ans pour atteindre 10 millions en 2022.

L'ensemble des services du ministère de la Culture sont mobilisés et en premier lieu les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui sont le moteur de cette nouvelle étape de la décentralisation culturelle. Pour offrir l'excellence artistique et culturelle à tous, et en particulier, à ceux qui en sont aujourd'hui le plus éloignés, cette politique engage les établissements publics nationaux du spectacle vivant (Chaillot, Comédie-Française, Opéra de Paris...) dont les spectacles tourneront davantage en Région.

Un(e) commissaire général(e), nommé(e) par la Ministre proposera, en concertation avec les grands musées nationaux, un catalogue des œuvres iconiques des collections nationales destinées à circuler dans les territoires au sein de lieux d'accueil muséaux ou non muséaux. Ce « catalogue des désirs » sera présenté à l'occasion de la Nuit européenne des Musées 2018, le 19 mai prochain.

L'enjeu de ce plan « Culture près de chez vous » est de traduire la notion de droits culturels en actes et en acquis durables au bénéfice de tous ceux qui vivent en France.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr
@MinistereCC